

CORPS FRANÇ
D'AFRIQUE

3508

Article 15 du décret du
11 avril 1928

imp. inbert - Alger

PLACE
de Alger
N° 1085
du registre

ACTE D'ENGAGEMENT

POUR LA DURÉE DE LA GUERRE

du nommé (2) Echeverria Louis 2ème
pour le (3) Corps Franc d'Afrique

(1) Nom de l'Intendant militaire ou de l'officier suppléant, en ajoutant la localité où il est en fonctions.

(2) Nom et prénoms.

L'an mil neuf cent vingt deux, le treize novembre
à huit heures, s'est présenté devant nous (1) Intendant
Militaire de 3ème classe
M (2) Echeverria Louis
âgé de 27 ans exerçant la profession de Cuisinier
domicilié à Alger Hotel du Nord 4 Rue Bog
canton d' Alger, département d' Alger
résidant à Alger, canton d' Alger, dép't d' Alger
fils d' José et d' Maïa Isabel
domiciliés à Cap Breton France, canton d' Alger, dép't d' Cordes
Cheveux : châtains foncés Renseignements }
Yeux : bruns physiologiques }
Front : haut complémentaires }
Nez : rectiligne Taille : 1 m 61
Visage : ovale Taille rectifiée : 1 m 61
Marques particulières : /

(3) Indication du corps choisi par l'engagé.

(4) Nom, grade et qualité de l'officier signataire du certificat.

(5) Armé ou auxiliaire.

(6) Désignation du corps.

(7) Indication du jour, du mois et de l'année de la naissance en toutes lettres.

(8) Intendant militaire ou officier suppléant.

Lequel a déclaré vouloir s'engager pour la durée de la guerre pour servir dans le (3) Corps Franc d'Afrique

A cet effet M (2) Echeverria Louis nous a présenté :

1° Un certificat délivré sous la date du 14.12.15
par (4) Le Médecin Capitaine Mennier

et constatant que M (2) Echeverria Louis est apte au service (5) Armé

et qu'il réunit les conditions requises pour le (6) C.F.A.
dans lequel il demande à servir ;

2° Son bulletin de naissance constatant qu'il est né le (7) 14 août 1915
à Jéru
Province de Guipuscoa, département d' Espagne

3° L'extrait de son casier judiciaire (bulletin n° 2) ;

4° Un certificat du commandant du bureau de recrutement de Echeverria Louis
attestant que M (2) Echeverria Louis
n'appartient pas à une classe mobilisée.

Nous (8) Intendant Militaire de 3ème classe Dubois après avoir
reconnu la régularité des pièces produites par M (2) Echeverria Louis
lui avons donné lecture :

1° De l'article 64 de la loi du 31 mars 1928 ;

(9) Si l'engagé ne peut signer, il sera fait mention de la cause qui l'en empêchera, conformément à l'article 39 du Code civil.

2° De l'article 90 de la même loi, lequel ordonne de poursuivre comme insoumis les engagés qui ne se rendent pas à destination dans les délais prescrits ;

3° Du 4° alinéa de l'article 62 de la même loi, d'après lequel l'engagé pour la durée de la guerre peut, dans l'intérêt du service, être changé de corps et d'arme.

Après quoi nous avons reçu l'engagement de M (2) Echeverria Louis
lequel a promis de servir avec honneur et
fidélité pendant la durée de la guerre.

Lecture faite à M (2) Echeverria Louis
du présent acte, il a signé avec nous (9).

L'Engagé,


L'Intendant militaire
ou
l'Officier suppléant,



ASOC. Rep. Irun. Nicolás

FICHE DE POSITION

40

Nom : **Echezerrie**

Prénoms : **Louis**

Recrutement :

Matricule de Recrutement :

Classe de Recrutement :

Professions successives : **Cuisinier**

Situation de familles (1) :

Spécialité militaire :

Emploi particulier :

Date et lieu de naissance : **14-8-15**
à Trun (Eure)

Filiation : **de Jori et de**
Marie Trubelle

Adresse : **4 Rue du Cq Gely**

Section : **à la Section**

Groupe : **FICHIER**

Sous-groupe :

Affectation :

Grades : **Cabot**

S. A. ou S. X.

(1) Célibataire, marié, veuf, nombre d'enfants.

3508

AFFECTATIONS
OU POSITIONS SUCCESSIVES

DATES

N° de la Cie
escadron
ou batterie

ENGAGE volontaire pour la
durée de la guerre le
incorporé au CFA le
affecté à

À PERÇU LA PRIME de

AFFECTATIONS
OU POSITIONS SUCCESSIVES

DATES

N° de la Cie
escadron
ou batterie

Promu Capitaine 9 nov 37 au

18-4-43

Affecté C.H.R. A.M. 128/1

13-9-43

1458

Muté au G.G 75 par A.M. 2896/R

21-10-43

1522